



- LEGENDE VOIRIES / ESPACES VERTS**
- Prairie rustique / fleurie
 - Bassin de rétention des eaux pluviales
 - Réserve pompiers - entente
 - Trottoir (béton désactivé)
 - Voirie légère (enrobé)
 - Voirie lourde (enrobé)
 - Places de stationnement evergreen
 - Bande gravillonnée
 - Clôture périphérique H=2.5m - type clôture rigide en grillage teinte verte RAL 7005
 - Limite d'inconstructibilité - recul de 5m - Réglementation PLU
 - Limite de propriété

PC2a - Légende plan de masse

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui constitue « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) se font dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

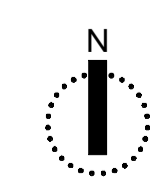
Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux se font dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché.
L'appartenance à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

PROJET SAPHOR CORIOLIS
Construction d'un bâtiment industriel et de bureaux
ZA Coriolis 71210 TORCY



Dessiné par: CD		Approuvé par: DO	
DEMANDEUR : ALCE JOAILLERIE 4, RUE DE LA PAIX 75002 - PARIS T: 01 82 82 01 43 ALCE Joaillerie 360 allée Gustave Eiffel 93000 - ST DENIS T: 01 48 38 00 00 RCS Paris : SAS		ARCHITECTE : A26 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75016 - PARIS T: 01 70 75 52 80 A26 Architectes 165 bis rue de Vaugirard - 75016 Paris SIRET : 75016000000000 RCS Paris : SAS T: 01 49 04 55 00	
BET : Agence de Lyon 23 avenue Georges POMPIDOU 69003 LYON T: 01 49 04 55 00		BET ENVIRONNEMENT : ACTIERRA 18 rue des deux Gares 92500 RUEIL MALMAISON T: 01 49 04 55 00	
PAYSAGISTE : L'atelier 4 15, route de la Vallée 25870 BONNAY T: 06 75 88 84 73		BUREAU DE CONTRÔLE : Tour Pacific, 13 Cr Valmy 11, 92977 PARIS LA DÉFENSE CEDEX T: 01 40 90 46 00	

PLAN DE MASSE - ESPACES VERTS
Ech : 1 : 500



PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PLAN DE MASSE

ECHELLE :	1 : 500	DATE :	27/02/2026	FORMAT :	A1
352.02 - PCM - A26 - ARC - SAPHOR - PLN - 00 - A					
					PC2a